



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public

Bureau de la gestion collective
DE2

Affaire suivie par :

Karine GEORGES-IRÉNÉE

Gestionnaire collective

Tél : 01 44 62 35 55

Mel : karine.georges-irenee@ac-paris.fr
rdvc1d@ac-paris.fr

12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cédex 19

Direction de l'académie de Paris

Paris, le 06 février 2024

Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation nationale

24AN0029

**Objet : Note technique relative au calendrier des rendez-vous de carrière de l'année scolaire 2023-2024.
Annexe : Calendrier de la Campagne 2023-2024.**

Dans le cadre des rendez-vous de carrière 2023-2024, je vous informe que les agents éligibles à des entretiens devront être reçus durant l'année scolaire **avant le 31 mai 2024**.

La liste des agents à évaluer vous a été transmise par le service de la DE2.

Les comptes rendus devront être complétés et validés **avant le 7 juin 2024 sur l'application SIAE/SIRHEN sauf pour ceux qui entrent dans le cadre de la campagne de rattrapage (à ne surtout pas valider)**.

Je vous précise qu'après validation, il sera encore possible pour les services du rectorat (bureau DE2 de la division des personnels enseignants du premier degré public) de procéder à des modifications durant 72 h à votre demande **uniquement** par courriel à l'adresse mail fonctionnelle : **rdvc1d@ac-paris.fr**.

A l'issue du délai de 72 h, le compte rendu validé sera notifié à l'intéressé(e) qui disposera de 15 jours pour y apporter ses observations.

L'IA-DASEN portera une appréciation finale sur le fondement du compte rendu qui sera notifiée aux professeurs des écoles **au cours de la première quinzaine du mois d'octobre 2024**.

Concernant les enseignants absents pendant l'année scolaire 2023-2024 pour motifs légitimes (congé maternité, maladie, parental ...), vous veillerez, si possible, à convoquer l'enseignant **volontaire** avant la fin de l'année scolaire pour un rendez-vous reporté au début de l'année scolaire suivante **entre le 2 et le 13 septembre 2024**.

Le compte rendu devra impérativement être validé **avant le 20 septembre 2024** pour être notifié à l'enseignant **avant le 27 septembre 2024**.

Si l'absence doit se prolonger **au-delà du 20 septembre 2024**, vous devrez compléter le compte rendu « non renseigné » et le valider.

Les propositions d'appréciation finale technique basées sur le dossier IPROF de chaque enseignant dont les comptes rendus sont non-remplis ainsi que les refus d'inspection devront être transmis, dès que possible, par courriel à l'adresse mail fonctionnelle : **rdvc1d@ac-paris.fr.**

L'ensemble des enseignants pourra demander à la DASEN une révision dans un délai d'un mois, après leur notification qui ne portera que sur l'appréciation finale et pas sur les appréciations des IEN.

Pour vous accompagner tout au long du processus, je vous rappelle que le bureau DE2 de la division des personnels enseignants du 1^{er} degré est votre principal interlocuteur et que vous pourrez adresser toute interrogation relative aux rendez-vous de carrière par le biais de l'adresse mail fonctionnelle : **rdvc1d@ac-paris.fr**.

signé

Christelle GAUTHEROT
